

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 14 Décembre 2017

5400

■ Budget principal - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement, Installation de panneaux de Jalonnements dynamiques sur la commune de la Ciotat

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La rénovation du Port Vieux et de la semi piétonisation de centre ancien de la commune de La Ciotat sont projetées.

A cette occasion, un plan de déplacement est à l'étude afin de redéfinir de nouveaux itinéraires. Les panneaux de jalonnement vertical signalant les différents parkings vont devenir obsolètes du fait de ce nouveau plan de déplacement.

Par conséquent, il est proposé de remplacer ces derniers par des Panneaux à Message Variable ou Panneaux de Jalonnement Dynamique qui permettront d'indiquer la direction de ces parkings, mais également le nombre de places disponibles.

Une dizaine environ sont prévus d'être installés

A cet effet, l'opération d'investissement 2018102200, « La Ciotat : Création jalonnement dynamique », pour un montant de 180 000 €, inscrite au budget principal enregistrée dans l'autorisation de programme 181142 du programme 14.2 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 13 décembre 2017.

Où le rapport ci-dessus,**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

- **Considérant**

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 180 000 € TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents;

Délibère**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2018102200, « La Ciotat : Création jalonnement dynamique » pour un montant de 180 000€ T.T.C rattachée au programme 14.2 Voirie Métropolitaine Code AP 181142

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget principal selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée et établi comme suit :

CP 2018 : 80 000 € TTC

CP 2019 : 100 000 € TTC

- **Fin du Rapport**

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC